

12/02/01

Proposition de résolution

déposée par KINNOCK
au nom du groupe du PSE

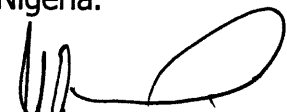
B5-109/01

sur **l'application de la charia dans certains Etats du Nigeria**

Le Parlement européen,

- vu la proclamation de la loi islamique « charia » dans les Etats de Zamfara, Sokoto et Kano ;
 - Vu que dans l'Etat de Zamfara une milice de 2000 volontaires terrorise la population armée de haches et de couteaux pour veiller à la stricte application de la Charia ;
 - Vu que dans l'Etat de Kano 200 femmes ont été arrêtées et incarcérées pour avoir refusé l'interdiction de la mixité dans les autobus ;
 - Vu que dans le même Etat tous les cinémas ont été fermés ;
 - Vu que dans le même Etat la prière obligatoire a été instaurée par le Président du Conseil communal ;
 - Vu que l'application de la Charia entraîne de graves troubles entre les communautés vivant dans ces Etats ;
- A. Considérant que le respect des droits humains est la pierre angulaire de tout développement ;
- B. Considérant que l'application de la charia est contraire aux droits humains fondamentaux ;
- C. Considérant que la liberté de religion et la liberté à l'égard des religions est un droit fondamental;
- D. Considérant que la charia ne saurait être appliquée en aucun cas aux non musulmans ;
- E. Considérant que la charia représente une menace pour l'unité du Nigeria ;
1. Demande aux autorités nigérianes de mettre fin à l'application de la Charia
 2. Charge sa Présidente de transmettre la présente résolution à la Commission, au Conseil et au gouvernement de Nigeria.

300.218


(KINNOCK)